



AU FIL DES JOURS

06 AVRIL 2018 N° 133

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),

PRESENCE DANS LES MEDIAS

Le 12 mars, Pierre REMOND a été longuement interviewé par des journalistes de TF1 et a saisi l'occasion pour s'exprimer sur

- l'augmentation du taux de CSG sans contrepartie pour les retraités, une situation injuste
- la baisse permanente du pouvoir d'achat des retraités (hausse des prélèvements, revalorisation inexistante des pensions...)
- les motifs de la non-participation des adhérents de nos fédérations aux différentes manifestations, ce qui n'a pas été sans étonner les journalistes.



© Ptibonheurdaniel.com

Par ailleurs Pierre ERBS, Président de la CFR, Christian BOURREAU, Président de l'UFR ont été interviewés à plusieurs reprises sur le pouvoir d'achat des retraités sur France Culture, RTL et LCI.

CFR

RETRAITE

Action dans le cadre de la défense des retraites et du pouvoir d'achat (M€ = milliards d'euros)

◊ **Le rapport d'activités CFR 2017, présenté à l'AG le 28 mars, a signalé en particulier :**

- le renforcement de la CFR par l'apport des 90 000 adhérents de La Poste-Orange
- les nombreux contacts avec les Politiques à l'occasion des diverses élections
- l'action intense ciblée sur la hausse de CSG
- les premiers contacts prometteurs avec le Haut-Commissaire à la réforme des retraites
- le fait que la CFR ait été sollicitée par de nombreux médias dès que l'actualité concerne les retraités

◊ **Entretien de P. Erbs avec Éric Alauzet**, député LREM du Doubs, rapporteur du budget de la Sécurité Sociale auprès de la Commission des Finances, qui s'est dit désolé de l'impact de sa déclaration au Parisien *« les retraités d'aujourd'hui font partie d'une « génération dorée »*.

Au sujet de l'absence de réponse de G. Darmanin aux courriers CFR concernant les demandes de compensation de la hausse de CSG, le député, assez ouvert à la suppression de la cotisation de 1% sur les retraites complémentaires, a contacté immédiatement le cabinet du ministre et répondu qu'une réponse serait envoyée.



© Jean Claval – Livre

◊ Combattre la fausse image de 16 millions de retraités

La description, le plus souvent inexacte parce que généralisée, du train de vie des seniors (nantis, croisières...) faite par de nombreux médias et périodiquement alimentée par la Cour des Comptes est devenue intenable et dommageable aux intérêts des seniors. En réaction, la CFR monte un dossier éclairant sur les multiples aspects de leur apport à la société.

◊ Régime universel de retraite

Un bon climat de confiance a caractérisé le premier contact, informel, entre les experts de l'équipe Delevoye et ceux de la CFR, le 7 mars. Ils poursuivront leurs échanges sur une base ad hoc et cela à l'initiative des uns ou des autres.

Une séance d'introduction aux possibilités de fusion de tous les régimes de retraites en un moule unique organisée par le COR¹ au bénéfice de l'AJIS (Association des journalistes de l'information sociale, dont la CFR est membre) a bien montré que le gouvernement n'avait pas encore tranché entre les deux options techniques : système en points proche du système actuel ARRCO/AGIRC ou système en comptes notionnels, armature du régime suédois. Cette séance a bien montré que beaucoup de pédagogie serait indispensable, quelle que soit l'option choisie.

Le MEDEF estime que les efforts consentis par les entreprises et les salariés du secteur privé ne devraient pas bénéficier au laxisme d'autres régimes et que de toute façon les assurés doivent être incités à repousser leur âge de départ.

◊ AGIRC/ARRCO

Le déficit brut (« déficit technique ») 2017, est ramené de 3,5 M€ à 1,1 M€ grâce aux aléatoires produits financiers sur le placement d'une partie des réserves et grâce à des éléments comptables exceptionnels. La CFR restera très attentive à l'évolution des réserves dont le régime Agirc-Arrco unifié à partir du 1/1/2019 imposera qu'elles représentent au minimum 6 mois de prestations. Leur diminution progressive anticipée réduira le volume possible des placements et par conséquent l'apport des produits financiers.

◊ Situation économique et retraites/pouvoir d'achat

Le recul inattendu du taux de chômage à 8,9 % (2,7 millions de chômeurs) en 2017, largement dû à l'amélioration de la conjoncture internationale et de la croissance française qui en a résulté (1,9% vs 1,1 % en 2016), profite à toutes les classes d'âge et particulièrement aux jeunes. La création de 278 000 emplois sur l'année, particulièrement forte au 4ème trimestre, allège le déficit de la Sécurité sociale (Régime général plus FSV²), lequel reste cependant de 5 M€.

La décision de principe de supprimer en 2020 la taxe d'habitation pour les 20% des ménages qui la paieront encore à cette époque, coûtera 8,5 M€ à l'Etat. La poursuite de la reprise économique, si elle a lieu, éviterait le recours à la dette ou à l'impôt pour financer ce coût.

Pierre LANGE

COR¹ = Conseil d'Orientation des Retraites

FSV² = Fonds de Solidarité Vieillesse

EUROPE



© fotolia.com

➤ Activités d'AGE Platform Europe

Signalons deux activités dans lesquelles les membres français ont été particulièrement impliqués :

- le premier séminaire organisé au titre de l'activité « Réseau » à Cassel près de Lille les 23 -24 janvier à l'initiative des petits frères des Pauvres sur le thème de *l'isolement et de la solitude* : 10 participants de 7 pays (CR disponible en anglais)
- la réunion à Bruxelles de la Task Force « Vieillir dans la dignité » les 8-9 mars sur *les soins de longue durée et les soins palliatifs* à laquelle étaient présents des membres de 9 pays (CR officieux en français de Nicole Legrain).

➤ Coordination AGE France

Depuis la réunion du 14 février, l'essentiel du travail a porté sur la rédaction de la réponse au Programme national de réforme (PNR) pour 2018.

La Coordination a repris le plan général adopté ces dernières années autour des thématiques : contexte économique ; emploi des seniors ; retraites ; pauvreté et isolement ; santé ; habitat et mobilité.

Chaque année, nous nous efforçons de souligner des aspects particuliers. Ainsi, un accent avait été mis en 2015 et 2016 sur la « Silver Economie », la défense des droits et les relations intergénérationnelles ; en 2016 et 2017 sur les problèmes spécifiques au monde rural. Cette année, l'exercice a été rendu difficile par la multitude des réformes en cours en France.

En outre, les éléments du « Socle européen des droits sociaux » (voir AFJ février) sont trop récents pour être opérationnellement incorporés dans le PNR.

Rappelons que ce socle « est un ensemble de principes et de droits essentiels pour doter l'Europe du 21ème siècle de marchés du travail et de systèmes de protection sociale qui soient équitables et qui fonctionnent bien. Il réaffirme certains des droits déjà énoncés dans l'acquis de l'Union et y ajoute de nouveaux principes pour relever les défis issus des évolutions sociétales technologiques et économiques ... » (extrait de la déclaration finale).

Précisons, cependant que le socle ne modifie en rien les grands principes relatifs aux compétences de l'UE vis-à-vis des Etats-membres (subsidiarité, proportionnalité...) et qu' « il ne peut pas porter atteinte au droit des Etats membres de définir les principes fondamentaux de leurs systèmes de sécurité sociale et de gérer leurs finances publiques ... »

Nous pensons que pour les années à venir, les 3 grands domaines couverts (égalité des chances et accès au marché du travail ; conditions de travail équitables ; protection sociale et inclusion sociale) ainsi que les 20 principes énoncés structureront les contributions au PNR des Etats, des partenaires sociaux et de la « Société civile ».

Le rapport d'activités 2017 de la Coordination a été présenté à l'AG de la CFR le 28 mars.

Les prochains travaux de la Coordination auront trait au Conseil de AGE les 10 et 11 avril en vue de l'AG annuelle des 6 et 7 juin.

Jean-Michel HÔTE

DÉLÉGUÉS CFR

Le terme « OSS » est utilisé uniquement en interne pour désigner l'organisation du réseau représentant environ 140 personnes. Vis-à-vis de l'extérieur, chaque membre du réseau est « Délégué Départemental CFR » ou « Délégué Régional CFR ». Le rôle des Délégués CFR est d'exposer aux parlementaires les positions de la CFR sur les sujets liés aux retraites et retraités et de recueillir leurs positions.

Lors de l'Assemblée Générale de la CFR du 28 mars dernier, nous avons rappelé les actions du réseau OSS depuis juin 2017 :

▪ **Opération Députés élections législatives 2017** : de mars à juin 2017, les membres du réseau OSS ont envoyé aux principaux candidats aux élections législatives 638 lettres (224 à des Députés qui se représentaient et 414 à des nouveaux candidats). Nous avons reçu 70 réponses.

▪ **Réunion des Délégués Régionaux CFR le 5 octobre 2017** avec la participation de 19 Délégués régionaux ou de leurs représentants.

- Organisation et objectifs de l'OSS (Michel Amary)
- Synthèse des actions OSS (Christian Breyton)
- Actions et principaux objectifs de la CFR (Pierre Erbs) :
Augmentation de la CSG, Retraite universelle, représentation de la CFR
- Formation des nouveaux membres dans le réseau OSS (Christian Breyton)

▪ **Stage OSS à Paris du 21 décembre 2017** : 7 participants à ce stage

Rappeler les objectifs de la CFR et donner le maximum d'informations pour rencontrer les parlementaires.

Grande satisfaction des participants sur le déroulement du stage et les documents fournis

▪ **Actions demandées aux Délégués CFR 10 janvier 2018**

- Actuellement il est très difficile d'obtenir des rendez-vous avec les Députés
- Afin de relancer les demandes d'entretiens à moindre coût, nous proposons d'envoyer une note par internet (projet fourni).
- Liste des Députés classés par département avec leur E-mail à l'Assemblée Nationale et éventuellement celui de leur circonscription et/ou personnel.

Nous recherchons des volontaires dans toutes les régions de France pour faire partie du réseau OSS : prendre contact avec Michel Amary (Email : michel.amary@bbox.fr). D'avance merci

Michel AMARY



© Devousamoi.unblog.fr



© Metro.ca

NOS FEDERATIONS

Stages de formation

La FORMATION CDCA* en région et à Paris

Prochain Stage en Occitanie, le 6 avril 2018, à TOULOUSE

Après le succès des 4 premières Sessions du Stage de Formation CDCA à Paris en 2017, l'équipe de Formation de l'UFR animée par **Daniel THOMAS**, a prévu une cinquième session qui aura lieu le :

Vendredi 6 avril 2018
à la CARSAT Midi - Pyrénées
2, rue Georges Vivent 31100 TOULOUSE
de 9h00 à 16h30

Rappelons que ce stage est réservé aux adhérents des associations membres de l'une des six Fédérations de la CFR (ANR, CNR-UFRB, CNRPL, FNAR, Générations Mouvement et UFR).

Nous avons noté avec plaisir que pour le stage du 6 avril 2018 à Toulouse, 4 des 6 fédérations de la CFR seront représentées : la CNR, la FNAR, Générations Mouvement et l'UFR.

Un stage à Paris le 20 juin 2018

Nous avons également prévu un stage à Paris le mercredi 20 juin 2018. Dans les deux cas (avril et juin), les dates sont en dehors du calendrier des grèves de transport annoncé officiellement. Néanmoins, le secrétariat de l'UFR adressera un dernier message de confirmation par internet à chaque stagiaire inscrit, 24h avant chacun des stages. En cas d'urgence de dernière heure, prévenir le secrétariat UFR par téléphone (01 43 42 09 37) ou Gérard LUCAS (06 08 77 90 04) .

Pour le stage du 20 juin 2018, les inscriptions sont déjà ouvertes au secrétariat UFR du 83/87 d'Italie 75013 Paris. Contact : Maguy STEFANI ou KALTOUM - Téléphone : 01 43 42 09 37 - E. mail : ufr@wanadoo.fr.

Nous demandons en particulier aux adhérents de la FNAR qui s'inscrivent directement, de bien vouloir le signaler à Madame Danielle BOIZARD - Téléphone : 05 57 83 55 69 - E. mail : d.boizard@sfr.fr

(*) : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

FORMATION aux logiciels RETRAITES et REVERSIONS

Les 21 et 22 mars 2018 s'est tenu un stage de formation à l'utilisation des logiciels retraites et réversions ; malgré les grèves 9 personnes étaient présentes...

Les participants ont apprécié cette formation, qu'ils ont trouvée très intéressante et utile pour leur Association.

Si d'autres personnes étaient intéressées par ce type de formation, qu'elles le fassent savoir à leur Fédération.

Guy BERNARD se tient également à leur disposition pour toutes informations complémentaires : 06 85 54 75 26

FNAR

Le 05/04 : Assemblée générale annuelle de la FNAR

Malgré les perturbations de lendemain de grève SNCF, plus de la moitié des associations-membres étaient présentes ou représentées. Après adoption des différents rapports statutaires et élection ou réélection de membres au Conseil d'Administration, les participants ont écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du Docteur PAUMARD sur « Le Bien Être des Retraités ».

A l'issue de l'AG, le Conseil d'Administration s'est réuni pour élire les membres du Bureau composé comme suit :

SERRE Philippe	Président
BARROT Roger	Président d'honneur
DENIS Sylvain	Président d'honneur
BARBIER Philippe	Vice-Président
CONTI Pierre	Secrétaire Général
HELLOCO Jean-François	Trésorier
BOUILLOT Jean-Claude	Trésorier Adjoint
BOIZARD Danielle	
CLAUDEL Jean-Claude	
CLEMENT Michel	
LAFORET Alain	
MARTIN Michel	
REMOND Pierre	
STRAETMANS Jean-Paul	

Projet de loi logement

Plusieurs associations – dont la FNAR - s'inquiètent d'y trouver certaines mesures qui "vont à l'encontre des besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées » et publient le communiqué ci-après :



Paris, le vendredi 30 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de loi logement (ELAN) :

Vers la disparition des logements neufs accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées ?

Plusieurs organisations¹ représentatives des personnes en situation de handicap et de lutte contre l'exclusion expriment leur totale incompréhension face au projet de loi relatif à l'évolution du logement et à l'aménagement numérique (ELAN) qui sera présenté au Conseil des ministres le 4 avril.

Les mesures retenues à ce jour par le gouvernement vont à l'encontre des besoins, quantitatifs et qualitatifs, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

De plus, elles sont en incohérence totale avec les autres politiques publiques engagées par le gouvernement (transformation de l'offre de services des personnes en situation de handicap, développement de l'habitat inclusif, de l'hospitalisation à domicile et en ambulatoire, ...) ainsi qu'avec le vieillissement de la population.

Le projet de loi prévoit en effet de réduire à 10% le nombre des logements neufs accessibles, au lieu de 100% aujourd'hui, ce qui constitue une grave régression sociale. Il condamnerait alors les personnes en situation de handicap et âgées à ne plus pouvoir accéder qu'à un peu plus de 2.000 logements neufs chaque année.

L'introduction de ce quota de logements est en outre discriminatoire et en contradiction avec le droit des personnes à choisir librement leur lieu de vie (article 19 de la Convention de l'ONU relative au droit des personnes handicapées, pourtant ratifiée par la France en 2010).

Pour toutes ces raisons, les associations alertent le gouvernement sur les difficultés accrues que risquent de rencontrer les personnes en situation de handicap et âgées pour accéder à un logement conforme à leurs besoins.

Elles réitèrent enfin leur demande de voir les immeubles de trois étages et plus (au lieu de 4 étages actuellement) desservis par un ascenseur, aujourd'hui majoritaires, pour être accessibles aux personnes en situation de handicap et âgées, avec une approche universelle.

CONTACTS PRESSE :

APF : Evelyne Weymann : evelyne.weymann@apf.asso.fr - 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

APAJH : Nolwenn Jamont : n.jamont@apajh.asso.fr - 01 44 10 23 40 - 06 74 92 38 98

Fmath : Arnaud de Broca : arnaud.debroca@fnath.com - 06 20 51 04 83

Unapei : Anne-Charlotte Chéron : a-c.cheron@unapei.org - 01 44 85 50 83 - 06 37 36 21 48

¹ APAJH, APF, ATD Quart Monde, CFPSAA, FAS, Fédération nationale des associations de retraités, Fehap, FFAIMC, Fnath, GIHP, Unafam, Unapei, Uniops



A COMME ... ASSOCIATIONS

Les 17/03 et 20/03 : Assemblées annuelles de L'ARCEA*

© CASA

En Mars, les AG de 3 sections de l'ARCEA* (ARCEA-Vaujours Moronvilliers, ARCEA-DAM** Ile de France et ARCEA-Paris FAR) avaient été programmées. Par suite des grèves de transport et des manifestations du 22 mars, celle de l'ARCEA-Paris FAR a été annulée et reportée au mardi 17 avril 2018 au Centre CEA de Fontenay aux Roses.

Dans les 2 autres AG qui se sont tenues effectivement, le Bureau National de l'ARCEA était représenté par Jacques Penneroux, Président, Raymonde Boschiero, trésorière générale, Marie-Noëlle Gaiffier, secrétaire générale, Jean-Louis Le Blanc (pour ARCEA DAM Ile de France) et Gérard Lucas, vice-président de l'ARCEA qui représentait également l'UFR.

A cette occasion, les actions menées par l'UFR et la CFR en 2017 et les résultats obtenus ont été présentés sur l'augmentation de la CSG, la mise en place des CDCA et le projet de Retraite Universelle.

• **La première AG s'est tenue le 17/03 à Tremblay en France** à l'hôtel Acadie, sous la présidence de Jacques Gaiffier. Devant une assistance nombreuse (plus de la moitié des adhérents étaient présents), le président a présenté le rapport moral, suivi du rapport financier avec la participation de Marie-Noëlle Gaiffier, qui fait également partie du bureau de la section.

Dans le cadre des activités organisées en 2017, Claudine et Philippe Mariey ont présenté les sorties pédestres dans Paris réalisées avec la participation de Danielle Siaugues. Ces sorties, toujours minutieusement préparées, sont particulièrement appréciées par les adhérents.

L'Assemblée a été suivie d'un déjeuner convivial qui rassemblait 52 personnes.

• **La seconde AG a eu lieu le 20/03 à Breuillet** (91650), sous la présidence de Jeannine Paris entourée de son bureau au grand complet. A la suite de l'allocution de la présidente, le rapport moral et le rapport financier ont été présentés respectivement par Annie Demet, secrétaire générale, et Denise Coffineau, trésorière. Les deux rapports ont été approuvés à l'unanimité. La partie statutaire de la réunion a été suivie de la présentation, par les membres du bureau qui en sont chargés, des très nombreuses activités organisées par la section pour ses près de 800 adhérents (Sorties dans Paris, Spectacles, Voyages ...). En fin de matinée, Pierre Bouchet, le directeur du Centre du CEA DAM Ile de France a rejoint l'assemblée pour faire un point très complet des activités de 2017 du Centre et du CEA. A cette occasion, il a dressé un parallèle entre les plannings de conception et de réalisation « classiques » de la DAM et celui du projet en cours du développement des moyens de calculs informatiques nécessaires à la simulation (qui sont depuis déjà plusieurs années les plus puissants d'Europe). A noter que, la performance actuelle en vitesse de calcul de 1000 téraflops devrait être portée à l'exaflop (***) à l'horizon 2020- 2030.

L'AG a été suivie d'un déjeuner convivial de 135 personnes, pris sur place.

Gérard LUCAS

(*) ARCEA : Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique

(**) DAM : Direction des Applications Militaires

(***) Téraflap : 1 milliard d'opérations par seconde. Exaflop : 1 milliard de milliards d'opérations par seconde !

Le 24/03 : Assemblée générale de l'ARIT (Association des Retraités d'Air Inter)

Les Anciens d'Air Inter se sont réunis à Rungis. Outre un programme d'animations et de voyages (chargé!), l'AG rencontre a été l'occasion d'informer les personnes présentes des résultats de la compagnie Air France, des évolutions actuelles et à venir sur les retraites (personnel navigant et personnel au sol), de la mutuelle et enfin des activités de la FNAR. Il est intéressant de noter que l'association, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France et le musée Air France, s'est lancée dans la numérisation des revues Air Inter qui figureront dans le programme Gallica.

L'association a vu ses effectifs légèrement décroître, mais de nouveaux adhérents sont arrivés. La présidente, Jocelyne Cheminal, reste aux manettes!

Sylvain DENIS

Le 28/03 : Assemblée générale de l'ARESSO (Association des Retraités du Groupe ESSO)

L'AG, tenue le 28 mars à Arcachon, a rassemblé 150 adhérents et conjoints dont près de 80 ont assisté à la partie statutaire/défense des retraites & pouvoir d'achat. Cette partie comprenait en particulier un changement de présidence comme tous les quatre ans sauf circonstances exceptionnelles.

Un vibrant hommage a été rendu à Arlette Randles qui, malgré l'inévitable attrition de l'effectif de l'Association, a su conserver pendant six ans le total enthousiasme des adhérents et faire progresser celle-ci dans bien des domaines. Par élection, elle a transmis les clés de la maison à André Bataillard, Délégué Régional ARESSO Rhône-Alpes depuis 2009 et Président de FNAR Rhône - Alpes depuis janvier 2018.

Au nom des adhérents, l'assemblée a plébiscité la qualité du lien que représente la revue trimestrielle *AMITIE* dirigée par Henry Raffin, ainsi que la qualité des informations transmises par « *Courrier des Retraités* », « *Au fil des Jours* » et « *CFR échos* ».

Pierre LANGE



© ecoleeeauvive-migne-auxences.fr

Souvenons-nous



Robert BAGUET
8 décembre 1919 – 4 mars 2018

Le Fondateur de la FNAR, Robert BAGUET, vient de nous quitter

En 1968, à une époque où personne ne s'intéressait aux retraités et encore moins à ce qu'ils pensaient, ce journaliste engagé et chrétien occupa un rôle de pionnier. Il voulait que les retraités sortent de leur isolement, de leur « mort sociale » et occupent leur place de citoyens à part entière. C'est ainsi qu'il fonda avec Roger Lavalie le magazine « Notre Temps » ; il en fut pendant de nombreuses années le Rédacteur en Chef.

A la suite du lancement de ce journal, il fonda en 1973 l'INRAC (Institut National pour la Retraite Active) et enfin **en 1974 la FNAR** (Fédération Nationale des Associations de Retraités). Il en prit la présidence à la suite de Paul Mercereau et passa le relais en octobre 1989 après le Congrès du 15^{ème} anniversaire de la FNAR qui se déroulera à Issy les Moulineaux. Personne mieux que lui ne savait défendre la cause des retraités. S'étant mis en retrait pour ne pas gêner ses successeurs, il répondait cependant toujours présent aux invitations que nous lui faisons et venait avec bonheur retrouver ceux et celles avec qui il avait travaillé pendant de nombreuses années.

Il s'intéressait aux évolutions et aux nouveaux objectifs de la Fédération, à sa reconnaissance par le monde politique et à sa place notamment au CNRPA et dans les Coderpa, seules instances où les Retraités et Personnes Agées étaient écoutés. Même ces dernières années, malgré l'âge, lorsque nous allions le voir, il demandait toujours « que devient la FNAR ? » et « les Amis ? » « Alors ce nouveau Président et cette nouvelle équipe ? ». C'était un réel bonheur de l'écouter raconter les débuts, les tâtonnements, les obstacles, mais aussi la solidarité réelle et les amitiés qui donnaient le courage de continuer contre vents et marées. Mais, lucide, il disait qu'une nouvelle réalité du monde de la retraite et du grand âge devait être prise en compte en France.

Le plus grand merci que nous puissions lui dire est de continuer à faire vivre notre Fédération dans cette ligne de solidarité et de partage afin d'aider les retraités à vivre debout et à occuper leur place de citoyens à part entière. Monsieur le Président, nous ne vous oublierons pas !

Catherine MEYER



Nous avons appris le décès de **Monsieur Jacky PINCON**, Président de l'association lyonnaise ARARP (Association Rassemblant les Anciens du Groupe Rhône Poulenc). Jacky Pinçon a consacré dans le cadre de son association son temps et son énergie à la défense des intérêts des retraités et les a aidés avec gentillesse et dévouement dans leurs problèmes de retraite et dans beaucoup de démarches administratives. Il a toujours apporté un fort soutien à l'UFR et s'est impliqué pour la défense des retraites au sein de l'ADRESE. Nous exprimons nos plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Nous avons appris également le décès de **Monsieur Joseph DESCHEPPER**, Président de l'ACRENP (Association des Cadres Retraités des Entreprises du Nord Pas de Calais) depuis de nombreuses années. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg • 83/87 avenue d'Italie • 75013 PARIS



© Carinefleurs.fr

Mesdames et Messieurs les présidents d'association, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

**Prochaine parution de l'AFJ
le 07 MAI 2018**



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

La pression continue opérée par la CFR (cf. billet du Président en annexe 1), sur les grands dossiers qui font l'actualité et qui amènent les médias – info en continue et autres – à recueillir les avis et positions des différentes parties concernées au premier chef par ces dossiers, lui valent d'être sollicitée quotidiennement et de constater le bien-fondé de ses prises de positions et revendications qui trouvent leur confirmation dans des études publiées lors de ces échanges médiatiques (cf. annexe 2 extrait d'une étude sur la retraite universelle).

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunions du Bureau des 19 février et 12 mars 2018

Les actions CFR auprès des décideurs : Un nouveau courrier de relance est adressé à M. Darmanin toujours dans l'attente de contreparties à la hausse de la CSG. Un contact sera repris avec M. Larcher, Président du Sénat suite au contact avec M. Aubry, Directeur de son cabinet.

Régime universel de retraite : A la suite de la rencontre du 18 janvier avec J.P. Delevoye qui rejoint la CFR sur les principes que cette dernière défend, la CFR a pris contact avec l'équipe du Haut Commissariat à la Réforme des Retraites pour organiser une relation suivie.

Préparation de l'assemblée générale ordinaire 2018 : Les comptes rendus des commissions sont validés après de mineures corrections ; les comptes 2017 sont approuvés et le budget 2018 sera préparé avec prise en compte du colloque sur le « Reste à charge » à l'étude par la commission « Santé ».

Projet de colloque 2018 : Le principe et son thème (cf. ci-dessus) sont confirmés par le Bureau ; une réunion préparatoire devra proposer son titre, définir son contenu et évaluer sa communication et son organisation. Le lieu retenu est celui de l'Assemblée Nationale avec une date à fixer en septembre/octobre.

Point sur les interventions médias : Se reporter à l'encart ci-dessous.

Communication de la CFR : Les bulletins des associations et leurs sites internet propres constituent un vecteur très important pour l'information de leurs adhérents. Pour améliorer cet accès à l'information, il est envisagé que le Président de la CFR adresse un message trimestriel qui sera transmis par les Fédérations adhérentes aux associations prenant en compte le calendrier de préparation du contenu de leurs bulletins.

La CFR et les médias

Les réactions appuyées et fréquentes de la CFR - qui montre sa colère sur la façon dont sont abordées et traitées ses justes revendications sur les dossiers qui concernent directement le pouvoir d'achat des retraités qu'elle représente – lui valent d'être en permanence sollicitée par les médias ; c'est ainsi que Pierre ERBS et Christian Bourreau sont intervenus sur France 5, BFM, RTL, C8 et sont consultables :

Pour France 5 (vidéo après la pub) : https://youtu.be/SdAK_hHaY_8

Pour RTL (audio) : http://media.rtl.fr/online/sound/2018/0312/7792583123_rtl-matin-du-12-mars-2018.mp3
(séquence de 1h06m25s à 1h13m25s)

DERNIERE MINUTE

Dans un article de presse tout récent, M. Eric Alauzet, député et rapporteur du budget de la sécurité sociale à la Commission des finances avait qualifié notre corps social de « génération dorée » ! La réaction sans ambiguïté de la CFR devant de tels propos a immédiatement déclenché une mise au point lors d'une rencontre qui a eu lieu ce 14 mars et qui a permis de relancer, sur le champ, le cabinet de M. Darmanin qui s'est engagé à donner sa réponse sur les demandes de compensation à la hausse de la CSG. Par ailleurs, le député est apparu ouvert à la suppression de la cotisation maladie de 1% sur les retraites complémentaires qui, tout en restant hypothétique, pourrait s'inscrire dans les mesures étudiées dans le cadre de l'amélioration des comptes publics à fin 2017. **Ce dossier est et sera suivi sans relâchement.**

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « S1 » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles





CFR Confédération Française des Retraités

Paris, le 5 mars 2018

LE BILLET DU PRESIDENT

Non, les retraités ne sont pas des nantis et le Gouvernement a tort de ne pas écouter l'exaspération qui monte parmi eux. Tous les jours, à la CFR, nous recevons les témoignages de retraités qui se sentent victimes de la politique qui est menée.

Certains syndicats organisent une journée de manifestations le 15 mars prochain contre l'augmentation de la CSG.

La CFR n'y participera pas car, même si elle partage le mécontentement qui s'exprimera, elle ne partage pas l'analyse des organisateurs de cette manifestation.

Pour notre part nous n'avons jamais contesté l'augmentation de la CSG car elle concerne l'ensemble de la population. Ce que nous contestons c'est la discrimination dont sont l'objet les retraités qui, à l'inverse des autres catégories sociales, ne bénéficient d'aucune mesure de compensation et se retrouvent être les seuls à devoir payer une cotisation d'assurance maladie sur leurs retraites complémentaires et les seuls à ne pas pouvoir déduire de leur revenu imposable leurs cotisations d'assurance complémentaire santé.

Le principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques est de ce fait rompu.

Sur ces sujets nous avons mené depuis des mois des actions en direction des Parlementaires et nous avons interpellé le Gouvernement en développant un argumentaire qui est difficile à réfuter. Nous n'avons pas encore obtenu le résultat espéré mais nous n'avons pas renoncé. Certaines batailles peuvent s'avérer longues mais la pression constante que nous allons continuer d'exercer finira par faire entendre la voix de notre million et demi d'adhérents.

Pierre ERBS

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale de Retraités La Poste et Orange - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr



CFR Confédération Française des Retraités

RETRAITE UNIVERSELLE - EXTRAIT ETUDE IFRAP JANVIER 2018

Comptes notionnels ou points ?

Le descriptif de retraite universelle selon le site En Marche correspond au principe des comptes notionnels. Le COR a décrit ce système dans plusieurs rapports. Retenons que les comptes notionnels enregistrent pour chaque assuré un compte virtuel sur lequel sont enregistrés ses droits à la retraite. Les cotisations versées augmentent son capital virtuel (virtuel car le régime fonctionne en répartition) qui est revalorisé chaque année selon un indice qui doit refléter le rendement que le régime peut offrir sans remettre en cause son équilibre financier.

Le capital est converti au moment de la retraite selon un coefficient de conversion qui dépend de l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient l'assuré.

Comme on le voit, les comptes notionnels sont assez proches dans leur fonctionnement des retraites en points que les Français connaissent déjà. Chaque affilié comprend alors le lien entre le capital accumulé et la retraite qui lui sera versée. Un âge pivot est fixé à partir duquel on peut prendre sa retraite sans décote.

La différence est que, dans les comptes notionnels, l'allongement de l'espérance de vie se répercute sur chaque génération concernée, sans mutualisation entre générations. Ainsi, si l'on peut dire, l'âge de la retraite s'accroît automatiquement. Cette condition permet d'équilibrer le système. Cet équilibre automatique contribue à une deuxième différence d'importance avec les systèmes en points : le pilotage ne nécessite pas de se réunir régulièrement pour réexaminer les paramètres d'équilibre du régime. Les comptes notionnels sont donc plus faciles à gérer pour l'État, ou pour les partenaires sociaux, si ce sont eux qui pilotent le système.

En revanche, pour les cotisants, cela nécessite d'accroître considérablement l'information délivrée tout au long de la carrière. En Suède, chaque année les actifs et les retraités reçoivent tous le même « Orange report » faisant le point sur le système global de retraite et une page faisant le point sur leur propre retraite.

En France, plusieurs responsables politiques et syndicaux ont exprimé leur aversion pour un pilotage automatique du système. Leur explication était que ce pilotage était incompatible avec la complexité du système. Un argument qui ne vaudra plus en cas de régime unique.

Planning des réformes

2019	Loi précisant les objectifs, l'architecture et le calendrier de la réforme systémique
2020	Création de la caisse de retraite des fonctionnaires d'État et rapprochement avec la CNRACL
2020	Création du compte unique en points qui servira de base au rapprochement Arrco-Agirc/Ircantec/Cnav
2020	Poursuivre le relèvement de l'âge légal de retraite d'un quadrimestre par an : objectif 65 ans en 2028
2021	Conversion des droits dans le compte unique en points ; publication des règles d'équivalence dans le nouveau régime
2021	Affiliation de tous les nouveaux embauchés sous le régime unique par points
2022	Alignement des avantages non contributifs ; ces droits seront versés par le FSV
2022	Tous les salariés sont dans le nouveau régime unique par points (sauf futurs retraités proches)

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
 Association Nationale de Retraités La Poste et Orange - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales
 Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale
 Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités